

Lozère Histoire et Généalogie

3^E. 172 notaire Jean Barres de Montjézieu, AD, Lozère

Philippe Maurice

Registre de maître Jean Barres (« Barresii »), notaire royal de Montjézieu.

Ce registre commence au folio 31.

Les années en ancien style (changement de l'année à Pâques) ont été maintenues dans l'analyse et l'année en nouveau style (calendrier actuel) a été indiquée entre parenthèses.

F° 31, le 14 novembre 1470, contrat de mariage entre Privat Sévénier (« Sevensii »), du Paven, paroisse de Salmon, et Alassie, fille d'Arnald Masot, de Saint-Pierre-de-Nogaret, qui agit avec licence de son père et qui reçoit en dot quarante livres dotal, en plus du lit nuptial muni de deux couvertures et de deux linceuls neufs, ainsi que dix livres tournois pour les robes nuptiales, payables, le jour de la noce dix livres et le trousseau nuptial, puis le reste à raison de deux livres par an à chaque carême. Acte fait en la borie de Bans (? « apud boriam debans »), en la chambre à feu, en présence de Pierre Sevenier prêtre, Pierre Masot, Guillaume et Jean Castanhier, de Saint-Pierre, et Jean Portalier, du Bruel (Pin).

F° 33, le 1^{er} (mutilation sur le mois) 1460, vente par Etienne « Maurizii », de Montjézieu (Salmon), à Raymond Maurizi, son frère, d'une pièce de terre sise en la combe de « la Pisa », confrontée au chemin qui va de Montjézieu à Marvejols, aux terres de l'acheteur, à celles de Guillaume Maurizi, aux terres vacantes du seigneur de Montjézieu, et cela contre trente sous. Fait à Montjézieu, en la grande salle du notaire, en présence de Jean Ara... (patronyme mutilé, peut-être Aragon), P. Golabru, de Montjézieu, et Jean Massaparent.

F° 34^v, le 22 septembre 1460, lods par noble Meyrueis Jurquet, seigneur de la Feuille, habitant le château de Montjézieu (Salmon), à Pierre Dumas, de Peyrefiche (Salses), à la suite de l'échange d'une terre fait au profit dudit Dumas, par Pierre Rascalon, de Filgère (Salses). Fait à Montjézieu, en la cour dudit noble, en présence de Pierre Rascalon, de Filgère, Jean Evêque, de Montjézieu, Pierre Castanhier, des Busses.

F° 35, le 4 décembre 1460, vente par Pierre Garach, du château de Combret (Saint-Germain-du-Teil), à Durand Farut (« Faruti »), du même lieu, d'un pastoral, sis au terroir dit de « Castania », confronté au pré de Jean et Antoine Aost (« Augusti »), aux terres de l'acheteur, aux terres du vendeur, et cela au prix de trois livres et quinze sous. Fait à Combret, en présence de Pierre « Vayssade », de Saint-Germain, Raymond « del Boys », de Combret, et messire Jean « Ferreni ».

F° 37, le 11 octobre 1460, quittance de ses biens familiaux par Jeanne, future femme d'Antoine Astruc, fils de Pierre, de Chirac, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, à son père, Pons Granilh (« Granilli »), de Salses, à la suite de la dot qu'il lui a constituée devant maître Benoît Charrier.

F. 38, le 31 octobre 1460, testament de Jean André, des Salses, qui élit sépulture au cimetière Saint-Privat de Salses, au tombeau de ses parents, et qui convoque treize prêtres pour sa sépulture, lesquels auront chacun un gros, alors que le chapelain curé aura vingt deniers. Il veut le même nombre de prêtres qui recevront la même somme, ainsi qu'un repas, pour le jour de sa neuvaine. Il lègue également aux luminaires et quêtes de la paroisse deux gros, au luminaire Sainte-Marie Madeleine de Saint-Germain, de Notre-Dame de Montjézieu, de Saint-Martin du Pin, chacun quatre deniers, trois setiers de céréales aux pauvres de Saint-Privat de Salses, et au luminaire Saint-Antoine de ladite église, un carton de seigle. Il lègue pour leurs droits de légitimes à Jean, Raymond et Philippe, ses fils, chacun trois florins, à savoir un florin à chaque Toussaint pendant trois ans. Il lègue à ses filles, Guillauma, femme d'Etienne Malige (« Malisia »), du manse de Blanquet, et Jeanne, femme d'Etienne Rocolin, du manse des Busses, et Catherine, femme de Jean « Solia », de Fabrèges-Runates, Marguerite, femme de Guillaume S(ui)peyras (?), des Salses, Isabelle, femme de Pierre Perrier, de Dalmas, chacune quinze sous (outre leurs dots). Il lègue pour ses droits à Flan(c)unde (?), sa fille, trente florins, pour sa dot, à payer quatre florins au jour des noces, puis deux florins à chaque Toussaint. Il lègue à sa femme, Marguerite, tant qu'elle sera veuve, qu'elle soit dame, gouvernante et administratrice de ses biens, sans faire d'inventaire et sans rendre de comptes à personne, et qu'elle ait son vivre et ses vêtements, et si elle ne peut vivre avec son héritier universel, il lui lègue une pension à vie, tant qu'elle sera veuve, à savoir par an, trois setiers de céréales, un quartier de porc salé, une coupe de sel, une demi coupe d'huile, une maison en laquelle elle vivra, des raves, des choux et du bois, et tous les deux ans, une robe, une année blanche, l'autre année noire, et une canne de toile, ainsi que quinze sous. Il nomme héritier universel son fils, Pierre André, puis, s'il meurt, sans enfant mâle, il lui substitue ses autres fils, par ordre de primogéniture, puis ensuite ses filles par ordre de primogéniture. Il nomme exécuteurs testamentaires le prieur de Salses et messire Etienne Bastide, prêtre du château de Combret. Fait à Salses, en la maison du testateur, en présence d'Etienne Bastide, de Jean Alvernhas, de Rieutort, de Gilles (Gely) Bedo, Antoine Roelhi, fils de Pierre, de Salses, de Pierre Meyssonier, fils de Guillaume, des Hermaux.

F° 40v°, le 15 décembre 1460, lods par noble Pierre de Saint-Juéry (« de Sancto Jorio »), capitaine de la Roche Canilhac pour Louis de Beaufort, chevalier, comte d'Alès, marquis de Canilhac, vicomte de la Mote en Auvergne, selon des lettres scellées de cire rouge, à Durand Sarut, tailleur du château de Combret, pour la vente faite par Pierre Garach, de Combret, d'un pastoral sis au terroir de Castania. Fait audit château, en la chambre basse, en présence de noble Pierre Viguiet, bailli dudit château, messire Pierre Vayssade, et de Guillaume Botald, de Cénaret.

F° 41v°, le 5 février 1461 (1462ns), quittance à Raymond Lacas (« Laquacii »), et Béatrice, sa femme, de « Malo Vicino », paroisse d'Estables, par Jean Charbonnel (« Carbonelli » et « Charbonelli »), fils de Jean Charbonnel et de Guillauma, de tout ce que feu Pierre Nègre, de « Malo vicino », avait autrefois donné à ses dits parents, pour leur mariage. Fait à Montjézieu, en la grande salle du notaire, en présence de Pierre Golabrun et Bartholomé Castanh, de Montjézieu.

F° 42v°, le 10 décembre 1464, testament cancellé de Guillaume Charrier, des Salses, qui élit sépulture au cimetière Saint-Privat des Salses, au tombeau de ses parents, et qui après avoir réglé ses legs pies, adresse des legs à Jean Charrier, clerc, son fils, à Antoine et Pierre Charrier, ses autres fils, à Benengude, femme de Bernard Roquat, de la Chazotte (Aumont), Jeanne, femme de Jean Roquat, du même lieu, Astruge, femme de Pierre

Galieyre, ses filles, et à Astruge, sa femme, puis il nomme héritier universel, son fils, Guillaume Charrier. Fait à Salses, en la maison du testateur, en présence de Guillaume Granilh et Etienne Saguiet, prêtres, de Gilles Bodo, Jean Roquat, de la Chazotte, de Guillaume Bodo, Pierre Bodo et Guillaume Bodo, de Correjac, et de Pierre Sagina.

F° 45, le 29 juin 1467, quittance à Guillaume Vayssade, de Saint-Germain, par Jean Borrelli, fils de feu Jean, du château de Combret, son gendre, de seize livres et dix gros, et du trousseau dotal, en diminution de la dot constituée à Hélix, femme de Jean, fille dudit Guillaume, selon acte reçu par moi notaire. Fait à Combret, chez Jean Borrelli, en présence de Jean Noyrigat, clerc, Guillaume Martin, de Combret, Antoine Noyrigat, dudit château.

F° 47, le 24 juillet 1464, cession en nouvelle emphytéose par noble Bernard Puel, damoiseau, habitant du diocèse de Saint-Flour, à Jean Jouve, forgeron du château de Montjézieu (Salmon), d'un champ sis aux appartenances dudit château, au lieu dit « Al Portal », confronté d'une part au champ de la chapelle Notre-Dame dudit lieu de Montjézieu, d'autre part au champ de Pierre Bonieu, à l'ort de pierre Ducel au nom de sa femme, à la voie publique qui va dudit château à l'église de Salmon, et cela en retenant un cens annuel de douze deniers tournois à solder à Puel à chaque Saint-Michel, ainsi que ses droits de lods, vente et investiture, et droits de seigneurie directe. Fait au Besset, en la grande salle de la maison de noble Bérenger Puel, en présence dudit noble Bérenger Puel, de Philippe Puel, son fils, et de Guillaume Calsat, dudit Besset.

F° 48, le 18 août 1462, cession en nouvelle emphytéose par Louis de Beaufort, comte d'Alès, marquis de Canilhac, à Pierre Castanhier, de Saint-Pierre-de-Nogaret, pour un champ et une châtaigneraie, contigus, sis au terroir dit « als Albertz ». Fait au château de Combret, en présence de noble Pierre de Saint-Juéry, de messires Jean Rossinhol, Guillaume Vital, recteur de Pin, et Raymond Maurizi, prêtres.

F° 49v°, le 9 mars 1461 (1462ns), lods par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac pour Louis de Beaufort, à Durand Ressouches (« Royssochas »), de Fabrèges, paroisse de Chirac, pour la vente par Jean Guiso, de Fabrèges, d'un champ dit del Puech, sis à Fabrèges. Fait à Chirac, à côté du portail supérieur, en présence de Jean de Bruelh, Jean Paren, et Jacques Crasit, de Chirac.

F° 50v°, le 9 mars 1461 (1462ns), donation par Jean de Bruel, de Chirac, en considération de son amour charnel, à son neveu, Jacques Aldin, de Chirac, et en raison de ses services, et cela entre vifs et sans clause d'ingratitude, d'un champ sis au terroir de « las Saleletas », confronté au champ du donateur, au pré et pastoral de Pierre « More », à la coste de Jean Paren « lo Viel », en précisant que ce champ est tenu du marquis de Canilhac. Fait à Chirac, en la maison de Raymond Capela, en présence de Bernard Bessière, du manse del Crespin, de Jacques Atrasic, et Pierre Jalran, de Chirac.

F° 52-53v°, le 25 mars 1459 (1460ns), échange de biens entre Jean Bastide, de Combret, et Jean Clavel, de Champcros, même paroisse de Saint-Germain-du-Teil. Clavel donne la moitié de sa part d'un bois sis au terroir del Navaros, indivis avec Jean Castanhier le petit, et avec Jean Castanhier le grand, dans le manse de la ville de Nogaret, confrontée, ladite part, avec le pré de Jean Nègre, du manse des Tronquettes, avec le bois d'Hugon Nègre, dudit manse, avec l'autre part des bois de Jean Castanhier le petit et le grand, du manse de la ville de

Nogaret, et avec les terres desdits Jean et Hugon Nègre ; cette parcelle est tenue de Meyrueis Jurquet. En échange, Bastide donne un tiers de part des bois sis au bois de Peyrefiche, confronté aux bois du seigneur de Canilhac, au pré d'Etienne Clavel, de Champcros, et au pré de Jean et Guillaume Bossuge, de Peyrefiche ; cette parcelle étant tenue du seigneur de Canilhac. En plus-value, Bastide donne trente sous à Clavel (il manque la fin de l'acte).

F° 54 ; (pendant quelques feuillets non numérotés, les actes sont désordonnés). Le 12 octobre 1461, quittance réciproque entre Jean Recolin (« Roquolini »), fils de feu Durand du manse des Busses (Salmon), d'une part, et Raymond Recolin, oncle de Jean, et Jeanne Astruc, mère de Raymond. Jean donne et cède tous ses droits résultant d'une donation faite autrefois à son père défunt par Hélix, défunte femme d'Etienne del Palen, dit Rey, et de la dot constituée à ladite Hélix par Raymond Recolin, défunt père dudit Raymond. Il donne aussi auxdits Raymond Recolin et Jeanne Astruc, tout ce qu'ils lui doivent à cause de la dot de Raymonde, défunte femme dudit feu Durand Recolin, père dudit Jean Recolin, constituée par Etienne « Brengia », père de ladite Raymond, du manse de Godart.

F° 56v°, fin d'un acte.

F° 57, fin de la donation d'un champ par Jean de Bruel à Pierre Jalran. Fait à Chirac, en la maison de Raymond Capela, en présence de Bernard Bessière, de Crespin, et Jacques Atrasic.

F° 57v°, le 6 mai 1461, échange de biens entre Bernard Bessière, de Crespin, et Jean Coret, du Bruel (Saint-Martin-du-Pin). Le premier donne un champ sis au Bruel, confronté à un autre champ dudit Jean Coret, à un champ de Jean Castanhier, à un champ de Michel Crespin, à un champ de Guillaume Civayrac au nom de sa femme, à un champ de Durand Dumond, du château de Moriès, à un champ de Jean et Pierre Bernus ; cette terre étant tenue du comte d'Alès. En échange, il reçoit un autre champ, sis au Bruel, terroir de Sanguinet, confronté au champ de Bernard Bessière, au champ de Guillaume Castanhier, au champ de Pierre Teulet, au champ de Guillaume Civayrac au nom de sa femme, au champ de Guillaume Bernus qui fut autrefois à Déodat Vayssia, au champ de Pierre Solinhac ; ce champ est aussi tenu du comte d'Alès. En plus-value, Jean paye à Bernard quatre livres tournois. Fait au Pin, en présence de messire Guillaume Vital, prêtre recteur de Pin, Pierre Crespin, du Bruel, et Pierre de Bruelh, de Larbussel.

F° 59v°, le 14 janvier 1454 (1455ns), contrat de mariage entre Guillaume Dumond (« de Mundo »), fils de feu Jean, du Bruel (Pin), et Béatrice, fille de Guillaume Jacques (« Jacobi »), des Balmes (La Canourgue). Le père constitue en dot quarante-cinq livres tournois, un lit muni de deux couvertures, deux linceuls neufs, et une robe nuptiale en tissu de France, à solder, le jour des noces, quinze livres et le trousseau, puis à chaque carême deux livres. Fait au manse d'Auxillac, en la charrière publique dudit manse, en présence de messire Jean Masot, prieur de pin, Jacques Massaparen, de Pin, Jean « Anhelli », Pierre Grosset, de la Canourgue, prêtres, Jean Meliani, marchand de la Canourgue, Pierre Crespin, André Solinhac, Pierre Solinhac, Guillaume Castanhier, du Bruel, Guillaume de Segala, fils de Bernard, du manse de Segala, Jean Avinal, d'Auxillac, et Pierre Pelat, de la ville de Nogaret.

F° 61, le 14 janvier 1454 (1455ns), quittance des biens familiaux, par Catherine, fille de Jean Dumond défunt, à son frère, le susdit Guillaume, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, à la suite de sa dot constituée devant Hugon de Lespinasse, notaire, et aussi du legs fait par son défunt père en son testament reçu par moi.

F°. 63, le 1^{er} février 1462 (1463ns), testament de Guillauma Aragon, veuve de Guillaume Aragon, du château de Montjézieu (Salmon), qui demande à reposer au cimetière Saint-Martin de Salmon, au tombeau de son défunt mari, et qui constitue divers legs pieux. Ensuite, elle adresse des legs, pour leurs droits, à Pierre Aragon, son fils, du château de Chanac, puis à sa fille, Béatrice, femme de Pierre Charbert, d'Auxillac, et à Miracle, son autre fille, femme de Raymond Maurizi, du château de Montjézieu. Elle nomme héritier universel son fils, Jean Aragon, puis elle nomme exécuteurs testamentaires, ledit Pierre Aragon, son fils, de Chanac, et Pierre Hébrard, prêtre, curé de Salmon, ou le curé qui lui succédera. Fait au château de Montjézieu, en la maison à feu dudit Jean Aragon, son fils, en présence de Pierre Hébrard, curé de Salmon, Raymond (Bonieu ?), prêtre, Pierre Chatbert, d'Auxillac, Raymond et Jean Jouve (« Juvenis »), frères, dudit château de Montjézieu, Jean Charbonnel, du manse des Cros, paroisse d'Estables.

F° 64v°, le 29 juin 1450, quittance à Pierre Clavel, fils de feu Raymond, du château de Combret, par ses frères, Guillaume et Raymond Clavel, de Champcros (Saint-Germain-du-Teil), de tous leurs droits qui constituent en maison, oustal, casature, chasal, courtil, orts, champs, prés, pâtures, bois, devèses, terres cultes et incultes, sis au château de Combret et ses appartenances. Acte suivi de quittances et reconnaissance entre les mêmes.

F° 67, le 20 février 1457 (1458ns), donation par Etienne Clavel, fils de Pierre Clavel, de Combret, à son oncle, Raymond Clavel, tisserand, de Champcros.

F° 69, le 22 mai 1464, contrat de mariage de Raymond Portalier, fils de Jean, du Bruel (Pin), et Guillauma, fille de Guillaume Evêque (« Episcopi »), du manse de Mal Cosselh (Saint-Germain-du-Teil), qui reçoit en dot quarante livres, un lit muni de deux couvertures et deux linceuls neufs, et une cote de couleur, payables le jour des noces, cinq livres et le trousseau, puis à chaque carême trente sous. Fait au manse des Busses, en la grange de noble Meyrueis Jurquet, en présence de nobles Guillaume de la Roche (« de Ruppe »), Astorg de la Roche, prieur de Narbonne, messire Vital Vital, Jean de Segala, de Pin, Pierre Sevanier, du Paven, prêtres, Jean Sevenier, du Paven, Jean Coret, Pierre Teulet, Etienne Solinhac, Guillaume Castanhier, Pierre Crespin, du Bruel, Vital Bodo, Jean Mo(nni)a, et Bernard Pouget, de Pouget.

F° 71, le 13 novembre 1461, quittance par Raymond Bonin, prêtre du château de Montjézieu, recteur de la chapelle Notre-Dame dudit château de Montjézieu, pour lui et au nom de sa chapelle, à Pierre Vincent, dit Borrel, du château et paroisse de Chanac, de trente moutons or, en diminution de quarante moutons or qu'il doit comme héritier de son père à la dite chapelle selon acte reçu par Pierre Clapier, notaire. Fait au château de Montjézieu, devant le château du seigneur de Montjézieu, en présence de G. Jurquet, prêtre, prieur de Blavignac.

F° 72, le 3 février 1478 (1479ns), quittance par Jean et Privat Sevenier, frères, du Paven (Salmon), à Raymond Recolin, des Busses (Salmon), de quatre livres en diminution de la dot constituée par feu Guillaume Sevenier, leur défunt père, à Astruge, leur défunte sœur, selon acte reçu par Pierre Langier, notaire défunt.

F° 73v°, le 8 janvier 1461 (1462ns), division de biens entre Antoine de Segala, du Segala (Pin), et messire Jean de Segala, tuteur des biens des enfants de son défunt frère, Guillaume de Segala .

F° 75v°, le 26 janvier 1465 (1466ns), concession d'investiture par le procureur du comte d'Alès en faveur de Jacques Jori, du Brolhet (Banassac).

F° 76v°, le 31 mars 1466 (1467ns), vente par Guillaume Recolin, fils de feu Gérard, de Larbussel (Salelles), à Etienne et Etienne Melet, oncle et neveu, du même lieu, d'un pré sis au manse ou borie de Pontilhac, contre quatre livres et dix sous ; suivi du lods le 15 mai par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac pour le comte d'Alès.

F° 78v°, le 20 juin 1466, vente par Bartholomé Cavalier, d'Auxillac, paroisse de Salmon, à Vincent Salelles, fils de Guillaume, du château de Montjézieu, d'une demi loge sise au château de Montjézieu, indivise avec celle de maître Jean Ducel, notaire, confrontée par dessous à la maison ou loge de Pierre Martin, et avec celle des héritiers de Bartholomé Castanh, et avec le mur dudit château, contre deux livres ; suivie du lods par le susdit Pierre de Saint-Juéry.

F° 81, le 22 septembre 1452, quittance par Pierre Bodo, du Villaret (Saint-Germain-du-Teil), à Pierre Solinhac, du Bruel (Pin), de onze moutons or et quatre gros en diminution de la dot constituée à Pierre Bodo avec sa femme, Jeanne, sœur dudit Solinhac. Fait à Moriès, en la place publique, en présence de noble Pierre Viguiier, capitaine de Combret, Pierre Bernard, de la borie de Celestz, Bernard de Segala, de Segala, Pierre Serre, de Villaret.

F° 82v°, le 4 novembre 1452, quittance par Jean Maurizi, fils de feu Pierre, originaire de Montjézieu, à présent habitant la ville de Saint-Frisque, diocèse de Vabres, à Jean Castanhier, de Froumenteyrols (Salmon), de toute la dot constituée à Bevinguda, leur fille et femme, selon acte reçu par Pierre Clavel, notaire public.

F° 84, le 8 novembre 1455, quittance à Jean Castanhier, fils de Jean, de la Violle (Saint-Germain-du-Teil), par noble Jean de Léothoing (« de Lieuthon »), seigneur de « Chalesio » et de « durbiaco », auquel il devait cent deux setiers de céréales à la suite d'un arrentement, selon acte reçu par Pierre Lathier, notaire public de Montjézieu (acte à suivre folio 86).

F° 85, le 9 janvier 1452 (1453ns), quittance par Catherine, fille de feu Jacques Colomb, de Montaigut (Saint-Germain-du-Teil), majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, à son frère, Pierre Colomb, dudit Montaigut, qui lui a constitué sa dot par acte reçu par le même notaire, pour son mariage avec Privat Sevenier. Fait au terroir dit Dauriane, en un pré, en présence de messires Jean Pelat et Jean Rossinhol, prêtres du lieu de Saint-Germain, Guillaume Vayssade, dudit lieu, Jean Dutran, Arnald Rossinhol, de Montaigut, messire Pierre Hébrard, recteur de Salmon, Jean Bon Effan, d'Auxillac, Etienne Savel, du Paven, Durand Gisard, Vidal Gaufred, de la Canourgue.

F° 86, suite de l'acte du folio 84.

F° 87, le 10 mai 1452, lods à Pierre Montelh, de Vertelhac (Saint-Vincent de Canilhac), par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac pour le comte d'Alès, à la suite d'un échange entre le récipiendaire et Jean Castanh, de Canilhac, selon acte reçu par Guillaume Juéri, notaire public de la Canourgue, pour une pièce de terre ou champ sis au manse de « Calhelhia ». Fait à Combret, en la chambre basse, en présence de messire Jean Rossinhol, de Jean Barres, Déodat Chabbald, de Canilhac, et de noble Pierre Viguiet, capitaine de Combret.

F° 88v°, le 7 mars 1458 (1459ns), obligation envers Bartholomé « Ma(n)gualda », cordonnier de La Canourgue, d'Etienne « Maurisi », de la paroisse de Salmon. Fait à Montjézieu, dans la grande salle du notaire, en présence de Bermond « Cereni », tisserand, Jean Evêque, tisserand, Antoine « Castelnou », de Marijoulet.

F° 89v°, le 16 juin 1458, cession en nouvelle emphytéose par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac pour le comte d'Alès, à Pierre Savaric, du manse de Ginestoux, paroisse de Saint-Privat de Salses, d'un champ sis au terroir de « Ceneto », confronté à l'itinéraire allant de Chirac vers la « Mola Vielha », d'autre part au chasal dudit Pierre Savaric, qui fut autrefois à Jean Balat, aux terres d'Antoine Solinhac qui furent autrefois à Jean Merle, fils d'Etienne, au pré de Pierre Merle, de la ville de Chirac, et cela sous le cens d'un boisseau de froment et un boisseau d'avoine, à solder à la Saint-Michel, à Chirac. Fait à Combret, en la chambre basse dudit noble, en présence de Raymond Bossugue, de Montjézieu, Jean Coret, André Solinhac, du Bruel.

F° 92, le 26 mai 1452, contrat de mariage entre Etienne Chasot, fils de Pierre, des Hermeaux, et Guisette, fille de feu Laurent « Merutam » (?), du même lieu (cancélé, incomplet).

F° 93v°, le 5 mars 1452 (1453ns), lods par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac, à Guillaume de Segala (« Segalario »), fils de Bernard, et Antoine de Segala, son cousin, de Segala (Pin, dans l'acte Segala est localisé à Saint-Germain, dans l'intitulé au Pin ; il s'agit indéniablement du Pin), à la suite d'un échange avec Etienne Rocaplan, de Sabatier (Villard), de deux pièces de terre, l'une sise au mandement de Moriès, au lieu dit Gario, confrontée au pastoral de Durand Coret, aux terres de Jean Dumond, au champ d'Etienne Solinhac, au champ de Durand Solinhac, aux terres de Bernard Bessière, l'autre sise aux appartenances du Bruel, au terroir de la Vachieyras, confrontée au champ de Jean Portal et Pierre Teulet, du Bruel, aux terres desdits Guillaume et Antoine de Segala, au champ de Laurent Vital, au chemin public allant de Monteil vers Villeneuve. Fait au Combret, en la chambre basse, en présence de Jean Bastide, de Combret, Etienne Mornat, de La Vastrie, G. Pelegri, de la Bessière, paroisse de Saint-Marc, diocèse de Saint-Flour.

F° 95, le 10 décembre 1452, quittance par « Stephana Fidelis », et Béatrice, sa fille, femme de Jean « Rubey », audit Jean « Rubey » (sans doute traduisible par Roux ou Ros), de Chardonnet (Salmon), de 18 moutons or en diminution de ce qu'il doit apporter dans la maison de ladite Béatrice, selon acte reçu par moi. Acte fait en la maison dudit « Stephani », en présence, de Jean et Raymond de « Rocli », frères, Jacques Bonafe, Raymond de « Vielhamanha », dudit Chardonnet, Philippe « Bon Effan », tailleur du château de Moriès.

F° 96v°-97v°, le 26 décembre 1452, quittance par Pierre « Fangosas », fils de Raymond, de Balsièges, à Jean Astruc, fils de Guillaume, de Correjac (Salmon), de quinze livres et sept gros, et deux couvertures et un drap, et des vestes nuptiales, en diminution de la dot constituée audit Pierre avec sa femme, Guillaume, fille dudit Astruc,

selon acte reçu par Jean Deta (numérisation incomplète en bout de ligne). Acte fait à Montjézieu, en la maison du notaire, en présence de Pierre Noyriguat, de Combret, et Raymond Bossugue, de Montjézieu.

F° 98-132, inexistants

F° 133, fin d'un acte de vente en faveur de Guillaume Badaros. Acte fait en la grande salle du notaire, en présence de Jean Noyrigat, clerc, Jean « de Turno », de Larbussel, et Pierre Solinhac, du Bruel.

F° 134, le 12 mai 1463, quittance de ses droits familiaux par Guigone, fille d'Etienne Malet, des Salelles, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq ans, à la suite de sa constitution dotale reçue par Hugon de Lespinasse, notaire, agissant avec licence de son père, et de son mari Guillaume Albusson (« Albussi »), à son dit père, absent, et à son frère, Raymond, présent. Fait au château de Moriès, dans la maison de Bernard Grégoire, au nom de sa femme, en présence de Pierre Aldebert, curé des Salelles, Raymond Bossugue, de Montjézieu, Guillaume Montanier, de Marijoulet, Pierre Bernard, de la borie des Celets, Pierre de Bruel, de Larbussel.

F° 135, le 7 février 1464 (1465ns), quittance par Raymonde, fille de Pierre Brunench, de Montjézieu, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, assez dotée par acte reçu par le même notaire, à son frère, Etienne Brunench, de tous ses droits dans les biens familiaux. Fait en la grande salle du notaire, en présence de Pierre Vigier, bailli de Combret, Etienne Boyssonate, clerc, Jean Boyssonate, Raymond Gisard, de Montjézieu, et Pierre Castanhier, dudit lieu.

F° 137, le 5 décembre 1459, lods par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche-Canilhac pour le comte d'Alès, à Guillaume Bernus, du Bruelh (Saint-Martin de Pin), pour l'échange fait avec Déodat Vaysia, et sa femme Marguerite, du Monastier, reçu par moi, le 26 novembre, et cela pour un champ sis au manse de Crespin, dit de Sanguinet, confronté au champ de Bernard Bessière, du dit manse, un valat au milieu, avec les terres dudit Bessière, avec un champ de Pierre et Jean Salesse ; lequel champ est tenu en majeure partie du comte d'Alès, et en moindre part de noble Bérenger de Moriès. Fait au château de Combret, en la maison foyer de Jean Helia, en présence de Jean de Segala, de Segala, Pierre Tresquas, Pierre Royssochas, de Peyrefiche, de messire Etienne Bastide, prêtre dudit château.

F° 138, le 6 novembre 1465, vente par Guillaume « Castelnou », de Marijoulet (Salmon), à Pierre Paven, dudit lieu, d'un pré sis au terroir de Malbis, à Marijoulet, confronté aux terres du seigneur de Celetz, aux terres de Jean Castelnou, père du vendeur, aux terres d'Antoine Castelnou, et cela contre neuf moutons or. Fait à côté de la croix de Marijoulet, en la charrière publique dudit manse, en présence de Raymond « de Roch », Etienne Paven, de Chardonnet, Pierre Virgile, de Moriès.

F° 140, le 22 février 1462 (1463ns), testament de Pierre Montanhier, de Marijoulet (Salmon), qui élit sépulture au cimetière de Salmon, au tombeau de ses parents, et qui, après ses légats pieux, lègue à ses filles, Agnès, Antonie, Jeanne la vieille et la jeune, chacune pour leur dot, quarante livres tournois, en plus du trousseau nuptial, à sa femme, Marguerite, une pension, puis il nomme héritière universelle, sa fille, Alda, femme de Pierre Paven. Fait à Marijoulet, en la maison foyer du testateur, en présence de messire Pierre Hébrard, curé de Salmon,

Raymond Bonieu, de Montjézieu, prêtres, Guillaume Montanhier, Etienne Montanhier, son fils, Guillaume Fornenc, fils d'Etienne, Jean Castelnou, Guillaume Castelnou, fils dudit Jean.

F° 141v°, le 22 février 1462 (1463ns), testament de Marguerite, femme dudit Pierre Montanhier, de Marijoulet, qui élit sépulture au tombeau de son mari, et qui, après avoir constitué ses legs pieux, laisse à chacune de ses filles, Agnès, Antonie, Jeanne et Jeanne, chacune vingt sous en plus de la dot constituée par son mari, puis elle nomme héritière universelle son autre fille, Alda.

F° 144, le 13 novembre 1469, vente à Guillaume Clavel, de Montjézieu, par Jean « Ancelli », fils de feu Pierre, de Malbosquet (Saint-Germain-du-Teil), d'un pré, sis sur les rives de Chadenet, au lieu dit « al Pas de Lola », confronté au pré de Pierre Ancelli, son frère, au pré de l'acheteur, aux rives de Chadenet, contre trois livres tournois, lequel bien est tenu du seigneur de Canilhac. Fait en la grande salle du notaire, en présence de Raymond Jouve (« Juvenis »), forgeron, Etienne Boyssonade, clerc, de Montjézieu, Guillaume « de Ponte », du manse des Busses.

F° 146, le 14 juin 1469, vente à Laurent Nègre, de Trébatut (Saint-Privat de Salses), par Guillaume Grégoire, et sa femme, Astruge, et Antoine « Noyrigati », et Jeanne, sa femme, et Raymond Garach, et sa femme, Jeanne, du château de Combret, d'un pré, dit le Grand pré, sis au manse de Peyrefiche, confronté au pré de Pons Granilh, au pré de Pierre Tresquas, le ruisseau au milieu, au pré de Jean Portalier, et d'un champ dudit Grégoire, sis à Peyrefiche, confronté aux devèzes et pré de Laurent Nègre, acheteur, au pré de Raymond et Jean Bossuge, dit Labernha, au champ dit la combe de Clavelho, au chemin qui va des Cros vers Peyrefiche, au champ de Jean Michel, au champ de Jean Delmas, contre trois livres tournois. Fait à Combret, en la maison dudit Guillaume Grégoire, en présence de Pierre Recolin (« Roquolini »), receveur.

F° 148, le 22 mai 1464, contrat de mariage entre Privat Evêque (« Episcopi »), fils de Guillaume, de Malcosselh (Saint-Germain-du-Teil), et Astruge, fille de Jean Portalier, du Bruelh (Pin). Jean Portalier attribue en dot à sa fille, 40 livres tournois, en plus du lit muni de deux couvertures et deux linceuls, et d'une cote en couleur. Le tout à payer, le jour du mariage cinq livres et le trousseau, puis à chaque carême trente sous tournois. Fait au manse des Busses, en la grange de noble Meyrueis Jurquet, en présence de nobles Guillaume de la Roche, messire Astorg de la Roche, prêtre, moine et prieur de Narbonne, et de messires Vidal Vital, cellérier de Moriès, Jean de Segala, de Segala, Pierre Sevenier, de Paven, prêtres, Jean Sevenier, du Paven, Jean Coret, Pierre Teulet, Etienne Solinhac, Guillaume Castanhier et Pierre Crespin, du Bruel.

F° 150, le 15 novembre 1460, échange entre Guillaume Martin, d'une part, et Jean « Olia » et son épouse, Jeanne, tous du château de Combret, d'autre part. Le premier, en son nom et au nom de son frère, Raymond Martin, donne un ort sis aux appartenances de Combret, dit L'Ortet, confronté au chemin public allant du four dudit château vers la fontaine, à l'ort de Pierre Tresquas, de Peyrefiche, à l'ort des dits Guillaume et Raymond Martin ; les seconds donnent un chasal sis aux mêmes appartenances, devant la cour des époux ; et en plus value Martin doit donner dix sous tournois aux époux. Fait au château de Combret, en la chambre basse, en présence de Jean Bastide, du château de Combret, Guillaume Botald, du château de Cénaret, et Guillaume Castanhier, du Bruel.

F° 152, le 19 septembre 1461, donation pour cause de noces, de dix livres tournois, par Pierre Boyer, d'Antrenas, à son fils bien méritant, Pierre Boyer, d'Antrenas, qui se marie avec Catherine, fille de Pons Granilh, de Trébatut (Antrenas). Fait au terroir dit de Motasestz, à côté de la fontaine dite « de la Vernha de Bodo », en présence de Guillaume Granilh, prêtre, Jean Granilh, de Trebatut, Jean et Guillaume Bossuge, frères, de Peyrefiche, Jean Rescossier et Jacques « Solia », d'Antrenas.

F° 154, le 18 septembre 1461, quittance de ses biens paternels, maternels et fraternels, par ladite Catherine, fille de Pons Granilh.

F° 154v°, le 29 novembre 1462, testament de Guillaume Guiso, fils de feu Jean Guiso, de Trébatut (Saint-Privat de Salses), qui, après avoir réglé ses funérailles, lègue pour leurs droits à ses cousines, Hélène, veuve de Pierre Alègre, du manse de Lescure (Banassac), et Catherine, femme d'Etienne Badaros, de Larbussel, et Guillaume, femme de Guillaume Filhastra, de Cultures, et Béatrice, femme de Bernard Nègre, dudit manse de Lescure, chacune cinq sous tournois, après quoi il institue héritiers universels Laurent Nègre et sa femme, Astruge, de Trébatut. Il institue exécuteurs testamentaires le prier de Salses et Guillaume Granilh, prêtre, de Trébatut. Fait à Trébatut, en la maison foyer desdits Laurent Nègre et Astruge, en présence de Pons et Jean Clavel, ce dernier étant clerc, père et fils, Jean et Guillaume Granilh, père et fils, de Trébatut.

F. 156v°, le 11 juillet 1458, quittance par Durand Mathieu, fils de feu Pierre, du château de Combret, à Pierre « Augusti », dudit lieu, de 28 moutons or et demi, et de cinq gros et demi, dus selon un prêt constaté par Jean Sirvens, défunt notaire de Marvejols. Fait au château de Combret, en présence de Durand Serrut, tailleur, Etienne Clavel, fils de feu Pierre, dudit château, et Guillaume Charrier, de Salses.

F° 157v°, le 8 octobre 1465, vente par Guillaume « de Ponte », des Busses (Salmon), à Vincent Salelas, fils de Guillaume, du château de Montjézieu, de l'usufruit d'un pré sis au bois « de Gal et de las Ribas », confronté au pré de Bernard Recolin, audit manse des Busses, au champ et bois de Jean Albaret, forgeron de Montjézieu, au pré dudit Vincent Salelas, au pastoral de Jean Recolin, dit Castela, dudit manse des Busses, et cela pour neuf années continues, contre trois livres tournois que le vendeur a reçues. Fait au château de Montjézieu, en la salle du notaire, en présence d'Etienne Boyssonate, clerc, Marquez Maurizi, dudit château, et Etienne Barnier, du Paven.

F° 159v°, le 22 avril 1452, testament de sage homme Pierre Paven, de Chardonnet (Salmon), qui, après avoir réglé ses funérailles, lègue à ses filles, Saure, femme de Durand Ribe, del Cros, et Gensiane, femme d'Arnald, chacune cinq sous, outre leurs dots, à son fils, Pierre Paven, outre la donation qu'il lui a faite, cinq sous, à ses autres fils, Guillaume et Etienne, chacun quatre florins, à ses autres filles, Agnès, Cébélie et Magenque, pour leurs dots, chacune trente florins or, un lit muni de deux couvertures et deux linceuls, et une cote en tissu de France, et à sa femme, Guinete, une pension viagère (il manque l'institution de l'héritier universel qui se trouvait sur le folio 161, aujourd'hui disparu).

F° 162, le 2 juin 1469, vente à Raymond Dumond, de Moriès (Saint-Martin du Pin), par Pierre Froment, de Moriès, d'une part de terre d'un champ, dit « del prat nou », sis aux appartenances de Moriès, confronté au champ de Randonne, femme dudit Raymond Dumond, au rieu de Lansonet, aux terres de ladite Randonne, et cela

contre trois livres et quinze sous. Fait en la maison du notaire, à Montjézieu, en présence de Jean Evesque, Raymond Bossuge.

F. 164v°, le 21 novembre 1461, vente par Philippa, femme de Pierre Cabanetes, de Montjézieu, à Raymond André, de Segala (Pin), d'un bois sis au terroir de Monpine, confronté au bois de Pierre Ducel, au nom de sa femme, au bois de Pierre Brunench, au bois de Dominique Gisard, au bois de Pierre et Jean Brunench, de Moriès, et cela contre trente sept sous et six deniers tournois. Fait à Montjézieu, en la grande salle du notaire, en présence de Pierre Golabrun et Jean Castanh, dudit lieu.

F° 166, le 1^{er} juin 1468, contrat de mariage entre Pierre Rascalon (« Rascalonis »), fils de Pierre, de la paroisse de Saint-Martin du Pin, et Astruge, fille de feu Jean « Speret », de Bergognos (Pin), le marié avec licence de son père, et la mariée d'elle-même. Puis Bernard « Cerem », fils de feu Pierre, et Jeanne Blachas, fille de feu Pierre, de Bergognos, constituent en dot à Astruge, cinquante livres tournois, une cote en couleur et tissu de France, une gonelle en tissu de couleur de Marvejols, un lit muni de deux couvertures et deux linceuls, à solder au mariage six livres et le trousseau, à la Toussaint suivant, six livres, puis le reste par terme de deux livres à chaque Saint-André. Fait à Bergognos, en la maison foyer des constituants, en présence de noble Georges Jurquet, prieur de Blavignac, Jean Cerem, Pierre Ferrier, des Busses, Jeanne Serre, Jean Castanhier, Pierre Bodet, de Villaret, Jean Castanhier, de La Violle (Saint-Germain-du-Teil), et Pierre Tresquas, de Peyrefiche.

F° 168, le 17 novembre 1454, contrat de mariage entre Guillaume de Segala, fils de Jean, de Segala (Pin), et Antonie, fille de feu Etienne « Fidelis », et sœur de Durand « Fidelis », de Chardonnet (Salmon), laquelle se constitue en dot tout ce que son père lui a légué par testament reçu par moi, notaire, qui consiste en des maison, grange, chasal, aire, curtil, orts, prés, champs, bois, etc. Fait à Salmon, en présence de Jean Masot, prieur de Pin, Pierre Hébrard, curé de Salmon, Jacques Massaparen, de Pin, prêtres, Guillaume de Segala, de Segala, Bernard et Jean Bessière, de Crespin, père et fils, Jean Salesse, du Bruel, Jean et André Massaparen, de Pin, et Raymond de Roch, de Chardonnet.

f. 169v°, le 11 juin 1459, quittance à Guillaume Benoît (« Benedicti »), fils de Raymond, de Fromental, paroisse de Salses, par Raymond Benoît, de Fontjulien, paroisse de la Capelle, son cousin, pour tout ce qu'il lui devait selon une obligation reçue par Pierre Clavel, notaire de Chirac. Fait à Salses, en l'aire du prieur, en présence de Guillaume Granilh, prêtre de Trébatut, Pierre Vital, de Fromental, Pierre Tresquas et Bertrand Ressouches, de Peyrefiche.

F° 171, le 18 janvier 1457 (1458ns), vente à Guillaume Salesse, fils de feu Etienne, du château de Moriès, par Etienne Bergognos, et sa femme, Catherine, des Salelles, d'une maison de bas en haut, avec cave, sise au château des Salelles, confrontée avec la maison du prieur du lieu, avec le château et les escaliers montant au portail du château, allant vers la maison du curé du lieu, avec la maison de Jean Tarnon, avec celle d'Astruge, femme de Jean Jouve (« Juvenis »), et cela contre dix-huit livres et quinze sous. Fait au château de Moriès, dans la maison de l'acheteur, en présence de religieux frère Jean Salesse, précepteur de Vialette, Jean « Bon Effan », Virgile Brunench et Durand Dumond, dudit château de Moriès.

F° 173, le 10 mars 1460 (1461), début du testament de messire Jean Masot, prêtre, prieur de Pin (incomplet).

F° 174, le 25 octobre 1458, quittance de ses droits familiaux par Etienne « Albussi », du château de Moriès, à son frère, Guillaume, qui l'a suffisamment pourvu lors de son mariage. Fait au château de Moriès, en la grande salle de noble Bérenger de Moriès, en présence dudit noble Bérenger, de Guillaume Salesse, Etienne Salesse, Jean « Boneffan », Bernard Grégoire, Philippe Boneffan, Jean Belet, messire Vital Vital, prêtre.

F° 175v°, le 23 septembre 1463, procuration faite par les hommes de Montjézieu, représentés par Raymond « Bossuge », Pierre « Brunenchi », Bartholomé « Castanh », Pierre « Bonieu », Jacques « Bonieu », Raymond Jouve (« Juvenis »), Pierre « Juvenie » (correspond sans doute à « Juvenis »), forgerons, Vincent « Salelas », fils de Guillaume, Bermond « Cereni », maître Jean « Ducelli », notaire, Jean (Granilh ?), Guillaume « Maurezii », Raymond « Maurizii », Etienne « Maurizii », Pierre « Martini », Pierre « Boyssonate », tailleur de Montjézieu, Jean « Roquolin », fils de feu Durand, Bernard « Roquolini », dit « Fizet », Bernard « Roquolini », fils de feu Guillaume, du manse des Busses, Pierre « Castanherii », « dels Fromentayrials », paroisse de Salmon, Pierre « Roquolini », dit « Fizet », Jean « Laquacii », Jean « Pelagal », de Chadenet (Saint-Germain-du-Teil), tous du mandement de Montjézieu, diocèse de Mende et sénéchaussée de Beaucaire, avec l'accord de noble Pierre Vigier, bailli dudit mandement pour le comte d'Alès, en faveur de maîtres Etienne Durand, du parlement de Toulouse, Etienne Valette, « Podium de Albinatio », Pierre « Carpanelli », Jean « Genoyni », Claude « Lagereti, Louis « Radulphi », Raymond « Fredaldi », avocats en la cour du sénéchal de Nîmes et Beaucaire, Guillaume « de Croso », Jean « Albussonis », Jean « Germani », Bernard « Fornerii », Guillaume « Chalerii », Marquez « Gervasii », notaires de Marvejols, et cela pour une affaire qu'ils ont contre Guillaume de Segala, du Segala, et autres habitants de la paroisse de Moriès, à propos des tailles royales. Fait au château de Montjézieu, en la maison du notaire, dans la grande salle, en présence d'Etienne Boyssonade, clerc, Pierre Golabrun, Jean Aragon, de Montjézieu, Bernard Cereni, del Bergognos, Pierre Rascalon, de Felgière, Jean Serre, de Villaret, et Pierre Civeyrac, fils de Jean, de Chadenet.

F° 177, le 23 juin 1453, quittances réciproques entre Jean Bernus, du Bruel de Pin, et Jean Castanhier, du Villaret (Saint-Germain-du-Teil), fils de feu Jean Castanhier, à propos de la restitution de la dot de feu Astruge, tante dudit Jean Bernus ; lesquels Bernus et Castanhier étaient en conflit. Ledit Jean Castanhier réclamait ce qu'il avait versé, tant de son fait que de celui de son père, autre Jean Castanhier défunt, audit Bernus, et à feu Astruge, sa femme, tante dudit Bernus. Fait à Combret, en présence de noble Pierre Vigier, capitaine du lieu, Jean Aost (« Augusti »), dudit château, Pierre Rascalon, de Felgière, Pierre Castanhier, des Busses, et Guillaume Melhac, de Palhers.

F° 178, le 5 novembre 1454, quittance par ledit Castanhier audit Bernus. Fait à Montjézieu, en la maison du notaire, dans sa grande salle, en présence de messire Guillaume Fage (« Faga »), prêtre, maître en musique, du mas de Fage (« Faga »), et Pierre Abinal, sergent du château de Montjézieu.

F° 178v°, le 3 avril 1460 (1461ns), vente par Michel Crespin, du Monastier (plus loin, le vendeur est nommé « Guillaume Michel »), en son nom et en celui de sa femme, Marguerite, par laquelle il fera ratifier, à Bernard Bessière, de Crespin (Pin), d'un pastoral sis au manse « del Crespi », et au manse de « Thoerni », dans le terroir de Longuesanhe, confronté au pré de Guillaume Garic, au champ des héritiers de Pierre Rodier, au chemin allant du Bruel vers Moriès, à un autre chemin allant dudit Thoerni vers le terroir de Semiel, et cela contre six livres

tournois. Fait au Pin, en présence de Jean de Segala, de Segala, Pierre et Etienne Solinhac, frères, Jean Coret, Pierre Crespin, du Bruel. Suivi le 15 mai, du lods par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac pour le comte d'Alès, pour cette vente par Guillaume Michel à Bernard Bessière. Fait au Combret, dans la maison foyer de Jean Olia, en présence de Pierre Crespin, Jean et Michel Crespin, fils dudit Pierre, Etienne Solinhac, Jean Salesse, Jean Coret, du Bruel.

F° 181, le 19 avril 1460, vente par Jean Castanhier, du Villaret (Saint-Germain-du-Teil), à Bernard Cereni, fils de feu Pierre, et Jean Blachas, de Bergognos (Pin), cousins, d'un champ sis à Bergonhos, confronté à un champ des acheteurs, à un champ de Jean Ceren, des Busses, à un champ de Jean et Pierre Bodon, de Villaret, au chemin public qui va de Marvejols à Villaret, et cela au prix de trois livres et quinze sous. Fait à Montjézieu, en la grande salle du notaire, en présence de Jean Boyssonade, clerc, Bernard Clavel, de Montjézieu, Jean Olia, du château de Combret, et Antoine Bonet, sergent de Marvejols. Suivi du lods par noble Meyrueis Jurquet, damoiseau, seigneur de la Feuille.

F° 183v°, le 31 janvier 1453 (1454ns), contrat de mariage entre Astorg Paven (également prénommé Arnald), fils d'Etienne, de Chausserans (Brugers), et Raymonde, fille de Gérald Recoulin, de Pontilhac (Salelles), qui apporte en dot trente livres et dix sous tournois, une robe en tissu palmel, un lit muni de deux couvertures et deux linceuls, à solder le jour de la Saint-André, dans un an, deux livres et le trousseau, puis à la Saint-André suivante deux livres, et ainsi chaque année. Fait à Marvejols, en la maison d'Astorg Aragon, bourgeois, en présence dudit Astorg, de Pierre Gaufred, Durand Rausset, marchand, Salamon Amat, de Marvejols, Vital Vital, prêtre du collège de Moriès, Etienne Bergognos, des Salelles, Pierre Brunenc, du château de Montjézieu, et Etienne Paven, de Chardonnet.

F° 185, le 20 janvier 1453 (1454ns), contrat de mariage entre Raymond Recolin, fils de Gérald, de Pontilhac (Salelles), et Agnès, fille d'Etienne Paven, de Chausserans, qui apporte la même dot que dans le contrat de mariage précédent. Fait à Marvejols, en la présence d'Astorg Aragon, bourgeois, en présence dudit Aragon, de Pierre Gaufred, Durand Rausset, marchands, Salamon Amat, de Marvejols, Vital Vital, prêtre du collège de Moriès, Etienne Bergognos, des Salelles, Pierre Brunenc, de Montjézieu, et Etienne Paven, de Chardonnet.

F° 187, le 18 avril 1447, compromis entre Pierre Germain, de Ferriol (Banassac), et Vital Chastanhier, dudit lieu, le second demandant une partie des biens de feu Pierre Germain, défunt père dudit Pierre, à cause de Béatrice, sa femme, et aussi Raymonde, sœur de ladite Béatrice, filles dudit feu Pierre Germain. Fait à la Canourgue, en une cave de Paul Croset, en présence de Pierre Maurizi, notaire, Etienne Aldela, Etienne Senselier, de la Canourgue, et Pierre Abinal, du château de Montjézieu.

F° 189, le 16 juin 145(8), cession en nouvelle emphytéose par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac pour le comte d'Alès, à André Solinhac, du Bruel, d'un pastoral ou claus, sis au terroir de Fraissinet, confronté au chemin qui va de Chirac à la Villa Vialha, à un pré de Pierre Coret, de Chirac, au pré et pastoral de l'acquéreur. Fait à Combret, en présence de Raymond Bossuge, de Montjézieu, et Jean Coret, du Bruel.

F° 191, le 2 mai 1464, quittance par messire Raymond Bertrand, prêtre originaire du Caylar-Danse, paroisse de Saint-Paul, diocèse de Mende, à présent habitant à Toulouse, à Raymond de Vigne, et son fils, Guillaume de

Vigne, et Guillaume Mercoire, fils de Guillaume, du Monastier, qui sont ses obligés selon obligation reçue par Urbain Sinetière, notaire de Marvejols, et à Pierre Teyssieyre, prêtre, et Jean de la Vigne, fils de feu Raymond, du Monastier, qui sont ses obligés pour vingt sous, selon obligation reçue par Pierre Cresse, notaire public de Marvejols, lesquels sont tous absents sauf ledit Pierre Teyssieyre.

F° 192, le 10 octobre 1460, échange entre Pierre et Jacques Bodon, frères, du manse de Villaret (Saint-Germain-du-Teil), et Urbain Solinhac, fils d'Etienne, du Bruel (Pin). Les Bodon donnent un quart de part d'un champ indivis dit « del Rochet », sis au manse de Felgière, confrontée au chemin qui va de Bergognos à La Taranela, et avec un champ de Pierre Rascalon, de Felgière, et les Solinhac donnent un champ dit de la Frigieyre, sis au terroir de Frigieyre, confronté à la fontaine dite de la Frigieyre, au champ de Pierre Vital, au champ de Laurent Vital, au chemin qui va de Monteil vers Villeneuve, au champ desdits Solinhac. Et de plus lesdits Bodon donnent auxdits Solinhac, en plus value, seize livres et dix sous. Fait au château de Montjézieu, en la grande salle du notaire, en présence de Raymond Bossuge, Jean Evêque, tisserands, dudit château, Pierre Solinhac, du Bruel.

F° 194, le 30 septembre 1458, quittance par Jean Massaparent, de Pin, et Etienne Melet, de Larbussel (Salelles), le second absent, à Jean Granilh, de Trebatut (Salses), de toute la dot autrefois constituée à Bertrand Massaparent, père dudit Jean, avec feu Astruge, autrefois leur femme et sœur, laquelle Astruge se remaria en secondes noces avec Etienne Melet, père dudit Etienne. Fait au Pin, en la maison du prieur, en présence de Pierre Vessodes, clerc, du manse de la Capelle, diocèse de Rodez, Pierre Ressouches, de Peyrefiche, et Jean Boyssonade, clerc, du château de Montjézieu.

F° 195, le 25 octobre 1458, donation pour cause de noces, par Guillaume « Albussi », fils de feu Guillaume, du château de Moriès, à son frère, Etienne « Albussi » (également prénommé Durand), du même lieu, en raison de son mariage avec Jeanne « Serena », fille de Guillaume, de Busse (Salmon), veuve de Jean Badaroux, du château de Moriès, d'une vigne, un champ et un herme sis au terroir del Chausseuil, confrontés à la vigne de Bérenger de Moriès, à la vigne de Durand Delmond, au nom de sa femme, au champ de Virgile Brunenc, au champ de Pierre Vital, du château de Moriès. Il donne aussi un bois sis au terroir de Monpines, confronté au bois du donateur, au bois de Pierre et Pierre Froment, frères, ainsi qu'un ort sis audit château de Moriès, et un champ sis au même lieu. Fait à Moriès, en la grande salle de noble Bérenger de Moriès, en présence dudit noble, de Guillaume Salesse, Etienne Salesse, Jean Boneffan, Bernard Grégoire, Philippe Boneffan, Jean Belot, et messire Vital Vital.

F. 198, le 24 août 1375 (sic), reconnaissance féodale à noble Meyrueis Jurquet, damoiseau, seigneur de la Feuille, coseigneur de Montjézieu, par Bernard de Segala, du manse de Segala (Pin), pour toutes les terres et possession qu'il a au Segala ; suivie le 7 juin 1415 (sic), d'une reconnaissance au même par Guillaume Bernard et Pierre Castanhier, son gendre, de Rellas (Salmon), pour tout ce qu'ils ont au manse de Rellas.

F° 199, reconnaissance à noble Meyrueis Jurquet, damoiseau, seigneur de la Feuille, coseigneur de Montjézieu, le 27 janvier 1460 (1461ns), par Guillaume Maurizi, du château de Montjézieu.

F° 203, le 2 juillet 1459, échange annullé entre Guillaume de Segala, fils de Bernard, et Antoine de Segala, son cousin, de Segala (Pin), d'une part, et Etienne Rocaplan, de Sabatier (Villard), au nom de Durand Lebraton, son beau-père, dudit lieu de Sabatier.

F° 204, le 2 juillet 1459, échange entre Etienne Rocaplan, au nom de Durand Lebraton, son beau-père, de Sabatier, d'une part, et Guillaume de Segala, fils de Bernard, pour lui et au nom de son cousin, Antoine de Segala, du Segala (Pin).

F° 206v°, le 8 janvier 1451 (1452), donation pour cause de noces par Guillaume Thoayron, des Salelles, à son fils, Antoine, en raison de son mariage avec Marguerite, fille de Durand Roquolin, de Busses (Salmon), de l'universalité de ses biens. Fait à Salmon, en la maison du curé, en présence de nobles George Jurquet, prieur de Blavignac, « Astorg de Palhayretz », damoiseau, messire Pierre Hébrard, curé de Salmon, Pierre Cevenier, et autres.

F° 209v°, le 28 décembre 1451, quittance à Guillaume Civeyrac, du Bruel (Pin), par son épouse, Astruge « Gintara » (?), fille de feu Etienne, du Bruel, de trente-cinq moutons or en diminution d'une plus grande somme qu'il doit apporter en sa maison. Fait au Pin, en présence de Jean Mazot, prieur du lieu, Pierre Crespin, du Bruel, Bernard de Segala, Jean de Segala, du Segala, et Bernard Bessière, de Crespin.

F° 211, le 12 novembre 1449, quittance de ses droits et biens familiaux par Isabelle, fille de Jean Bernard, du château de Montrodât, majeure de 15 ans, mineure de 25, à la suite de la dot que son père lui a constituée avec Thomas Brun, du château de Cénaret.

F° 212, le 25 avril 1449, quittance dotale à Bartholomé Astruc, de Correjac (Salmon).

F° 213v°, le 2 décembre 1447, lods à Jean et Pierre Bodon, frères, du Villaret (Saint-Germain-du-Teil), par noble Gualabert de Montjézieu, seigneur de Montjézieu, à la suite d'une vente faite par Bernard et Antoine de Segala, oncle et neveu, de Segala (Pin).

F° 214v°, le 18 octobre 1456, affairement entre Raymond et Antoine Delpont (« de Ponte), frères, d'Hures. Fait à Montjézieu, en la maison du notaire, en présence de Raymond et Jean Bossuge, père et fils, Barthélémy Castanh, de Montjézieu, Pierre Recolin, de Chadenet, Pierre Jouve (« Juvenies »), fils de Jean, forgeron.

F° 216, le 2 août 1456, vente par Jean et Jacques Serre, frères, du Villaret (Saint-Germain-du-Teil), à Etienne Clavel, du château de Combret, d'une pièce de terre sise aux appartenances dudit château, contre cinq moutons or et demi. Fait au château de Combret, en la maison de l'acheteur, en présence de nobles Jean de Lieuthon, seigneur de « Chalesio », Pierre de Saint-Juéry, capitaine de la Roche Canilhac, de Jean Clavel, cleric dudit château. Suivi du lods par ledit noble Jean de Lieuthon, damoiseau, seigneur de Chalesio et de Arbico, régent et gouverneur de la terre et marquisat de Canilhac pour Louis de Beaufort, chevalier, comte d'Alès et marquis de Canilhac.

F° 219v°, le 19 novembre 1459, procuration par Loyse, femme de Bernard Clavel, de Chirac, avec licence de son mari.

F° 220v°, le 8 janvier 1455 (1456ns), contrat de mariage de Dominique Giscard, fils d'Etienne, de Raynetz (Salmon), et de Catherine, fille de Jean Boniols, de Combes (Banassac), qui apporte en dot 30 florins or à seize sous le florins, et neuf moutons or pour les robes nuptiales, et un lit de deux couvertures et deux linceuls. Fait au château de Montferrand, en présence de noble Bernard de Cénaret, Guillaume de Cénaret, Jean Ladet, dit Bachal, messire Pierre Hébrard, curé de Salmon, Raymond Cereni, tisserand, Guillaume Recolin, de Raynetz, Jacques Bonieu.

F° 223, le 11 novembre 1455, quittance de tous ses droits familiaux à Jean et Pierre Bodon, de Villaret (Saint-Germain-du-Teil), par Jacques Bodon, originaire dudit lieu, à présent de Méjantel (Barjac), leur frère.

F° 224v°, le 16 août 1455, quittance dotale à Jean Recolin, dit Castela, de Busses (Salmon), par Durand Bergonhos, fils d'Etienne, des Salelles, son gendre, de douze écus or et demi, en diminution d'une majeure somme de la dot constituée à Durand avec Catherine, leur fille et femme, selon acte reçu par moi notaire. Fait à Montjézieu, dans la maison du notaire, en présence de Pierre Sevenier, prêtre, Pierre Golabru, Pierre Abinals, de Montjézieu.

F° 226, le 17 décembre 1455, quittance par Raymond Mezayrac, de la Feuille, dit la Ferieyre, paroisse de la Canourgue, à Jean Borrel, du château de Combret (Saint-Germain-du-Teil), de quinze moutons or et dix gros, deux linceuls et une couverture, en diminution de la dot constituée à sa femme, Astruge.

F° 227v°, le 11 novembre 1455, obligation envers Jacques Bodon, originaire du Villaret (Saint-Germain-du-Teil), à présent de Méjantel (Barjac), par Jean et Pierre Bodon, du Villaret, ses frères, pour dix neuf livres tournois qu'ils ont promis de lui solder.

F° 228v°, le 2 février 1455 (1456ns), quittance à Bartholomé Astruc, de Corejac (ou Coriac), (Salmon), par Pierre Vital, de Monteil (Pin), au nom de son fils, Vital Vital, de six livres tournois, en diminution de la dot constituée à Vital avec Raymonde.

F° 229, le 29 janvier 1449 (1450ns), cession en nouvelle emphytéose par noble Pierre de Saint-Juéry, capitaine pour le seigneur de Canilhac, à la Roche Canilhac, à Bérenger Meyssonier, de la ville de la Canourgue, d'un aribal.

F° 231, le 17 janvier 1465 (1466ns), contrat de mariage entre Pierre Clavel, fils d'Etienne, de Paven (Salmon), et Jeanne, fille de Bartholomé Astruc, de Correjac (Salmon), qui est dotée par son père de 49 livres tournois, une robe faite pour elle en tissu de France, une gonelle en tissu teint de Marvejols, un lit nuptial orné de deux couvertures et deux linceuls. Fait au moulin de Floret, dudit Etienne Clavel, en présence de Pierre Hébrard, curé de Salmon, Guillaume Barnier, prêtre de Paven, Jean Jouve (« Juvenis »), forgeron, Pierre Martin, de Montjézieu, Pierre Boneffan, de Anelhac, Jean Astruc, fils de feu Guillaume, Jean et Guillaume Brunenc, fils de Pierre Brunenc, de Montjézieu, Pierre Bodon et Guillaume Astruc, de Correjac.

F° 233, le 24 janvier 1464 (1465ns), contrat de mariage entre Pierre Jouve (« Juvenis »), forgeron, fils de Jean, du château de Montjézieu (Salmon), d'une part, et Raymonde, fille de Pierre Brunenc, dudit lieu, ledit Pierre Jouve agissant avec licence de son père, ledit Jean Jouve, et ledit Pierre Brunenc au nom de sa fille, ladite Raymonde. Ledit Brunenc constitue en dot à sa fille, 60 livres tournois, un lit dotal orné de deux couvertures et deux linceuls, et pour les vêtements nuptiaux douze livres tournois, qu'il a promis de solder, à savoir, le jour du mariage à la face de la Sainte église, seize livres tournois et le trousseau, et le reste à raison de deux livres à chaque Saint-André. Fait à Montjézieu, devant la porte de la chapelle Notre-Dame dudit lieu, en présence de noble Meyrueis Jurquet, damoiseau, seigneur de la Feuille, Etienne Boyssonade, clerc, Raymond Jouve, forgeron, Guillaume Clavel, Vincent Salelles, Jean Evêque le jeune, tisserand, Bartholomé Castanh, Pierre et Jacques Boniens, Jean Galin, dudit lieu. Suivi, le même jour, d'une donation pour cause de mariage, audit Pierre Jouve, par son père, ledit Jean, forgeron, entre vifs, et sans clause d'ingratitude, et cela dès à présent, de la moitié de tous ses biens présents et à venir, qu'il s'agissent de maison, chasaux, curtils, ayrals, prés, ortz, champs, pâtures, et autres terres cultes et incultes, et après son décès, de l'autre moitié de sesdits biens. Le donateur retient toutefois qu'il reste maître, gouverneur et usufruitiers desdits biens, et qu'il pourra tester et léguer, et faire ses funérailles, et qu'il pourra doter et pourvoir ses autres fils et filles. Il retient aussi que si son fils meurt sans enfants légitimes, les biens lui reviendront à lui, donateur. Il ajoute que son fils devra faire feu et domicile commun avec lui. De plus, le fils donataire devra, après la mort de Jean, solder ses dettes et legs. Il retient également que son autre fils, Guillaume Jouve, qui est clerc, devra être pourvu d'un titre sacerdotal suffisant pour parvenir aux ordres sacrés. Fait comme dessus.